

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### BUREAU EXECUTIF DU 03 MAI 2018

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 28 mars 2018.
3. Acquisition foncière – Parcelle D n°34 à Saint-Etienne-de-Fontbellon.
4. Désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données.
5. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune de La Voulte-sur-Rhône au Syndicat mixte ADN.
6. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte ADN à Annonay Rhône Agglo.
7. Mandat spécial pour la visite de l'usine du câblier Général Câble - SILEC à Montereau-Fault-Yonne (77)
8. Raccordement de sites isolés : modification du plan de financement pour le Raccordement de l'établissement thermal de Saint-Laurent-les-Bains (07)
9. Informations et questions diverses.

### COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le 03 mai à 18 heures, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le vendredi 27 avril, se réunit en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat, 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, sous la présidence de Nathalie HELMER, Présidente.

**MEMBRES PRESENTS** : Nathalie HELMER, Philippe LEDER, Marie FERNANDEZ, Oliver AMRANE, Luc CHAMBONNET, Jacques LADEGAILLERIE, Christian LECERF, Michel PIALET, Hervé SAULIGNAC, Maurice WEISS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES (POUVOIR DONNE)**: Pierre MAISONNAT a donné pouvoir à Olivier AMRANE.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Sébastien BERNARD, Sandrine GENEST, Jean-Marc BOUVIER, Didier-Claude BLANC, Franck SOULIGNAC.

EN EXERCICE : 16 PRESENTS OU REPRESENTES : 11 (11 voix) VOTANTS : 11

**La Présidente constatant que le quorum étant atteint ouvre la séance.**

### **1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame la Présidente propose que Monsieur Hervé SAULIGNAC soit désigné secrétaire de séance. Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 28 mars 2018 :**

Le Bureau Exécutif s'estimant parfaitement informé de la gestion du syndicat approuve le compte rendu à l'unanimité.

### **3. Acquisition foncière – Parcelle D n° 34 à Saint-Etienne-de-Fontbellon :**

Il est proposé l'implantation d'un local technique NRO sur la parcelle cadastrée section D n° 34 appartenant à la SCI DES CHAMPS sur la commune de Saint Etienne de Fontbellon.

La surface d'acquisition est de 3a 80 ca. Le prix serait de 10 € le m<sup>2</sup> soit trois mille huit cents euros (3 800 €).

Le montant de cette acquisition ne nécessite pas l'intervention du service des domaines et pour la parfaite transparence des élus, il est joint le courrier en date du 20 mars 2018 qui précise les conditions souhaitées par la SCI.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à donner une suite favorable à la proposition de la SCI sus évoquée,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes dont les actes notariés et de publicité foncière permettant l'acquisition du bien nécessaire au déploiement.

### **4. Désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données :**

Le règlement européen sur la protection des données, applicable à compter du 25 mai 2018, renforce encore les obligations en matière de transparence des traitements et de respect des droits des personnes.

A compter du 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données (*Data Protection Officer*), successeur du correspondant informatique et libertés (CIL) dont la désignation est aujourd'hui facultative, sera obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités comme leurs établissements publics.

Le Bureau Exécutif autorise à l'unanimité Madame la Présidente à :

- Désigner un(e) délégué(e) à la protection des données soit parmi les membres du personnel, dans l'attente d'un travail partenarial avec les services du centre de gestion de la Drôme,
- Allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du RGPD.

## 5. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune de La Voulte-sur-Rhône au Syndicat mixte ADN :

ADN prévoit, via le marché ADN-201741-LOT4, la réalisation de travaux de réhabilitation du local situé 17 impasse Marguerite Yourcenar - 07800 La Voulte-sur-Rhône, propriété de la Commune et mis à disposition d'ADN dans le cadre de la convention de droit d'usage du domaine privé de la Commune pour l'installation d'équipements de communications électroniques en date du 10 novembre 2017.

La Commune souhaite installer des climatiseurs réversibles, qui viendront remplacer le système de chauffage actuel du local. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées gratuitement par ADN. La Commune prendra à sa charge le coût de la pose et de la fourniture estimée à 8 496 € HT.

Cette opération se fonde juridiquement sur l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 et l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

## 6. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte ADN à la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo.

Les services d'ADN et la CA Annonay Rhône Agglo se sont rapprochés suite à la programmation par la CA Annonay Rhône Agglo de travaux sur le réseau d'eaux usées entre Limony et Marlet, (convention et projet de plan joint à la présente note).

Compte tenu de ses compétences, la CA Annonay Rhône Agglo assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Aussi il lui appartiendra de conclure, comme pour répondre à ses besoins propres, tous les contrats nécessaires à la bonne fin de l'opération.

Il appartiendra à ADN de prendre en charge les coûts supplémentaires supportés par le maître d'ouvrage de l'opération initiale à raison de la réalisation de ces infrastructures et une part équitable des coûts communs selon les montants prévisionnels définies ci-après.

Nature des marchés	Montant prévisionnel à charge d'ADN
Maîtrise d'œuvre	3 217,50 € HT (6,5 % du marché)
Travaux	43 691,36 € HT
CSPS	-
Frais de procédure	-
Total	46 908,86 € HT

Cette opération se fonde juridiquement sur l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 et l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

## **7. Mandat spécial pour la visite de l'usine du câblier Général Câble - SILEC à Montereau-Fault-Yonne (77)**

A la suite du Printemps de la Fibre, l'entreprise Général Câble a proposé la visite de l'usine SILEC de Montereau-Fault-Yonne (77).

Il est proposé aux élus du Bureau Exécutif de participer à cette visite d'étude de l'usine sus évoquée. La date du 31 mai a été retenue par les services et la direction de l'usine de production. Cette visite d'étude a un lien direct et certain avec l'objet du Syndicat. En effet ce sera notamment l'occasion d'appréhender le contexte et les problématiques liées à la fourniture du câble.

Il est proposé d'arriver à Montereau le 30 mai au soir pour une visite le matin et un retour en fin d'après-midi. Pour la parfaite information des élus, les temps de trajet sont importants (4h30 en train) et il conviendra de composer avec la possible grève de la SNCF.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- Donne un mandat spécial à Madame la Présidente et aux élus déclarés pour les 30 et 31 mai afin de se rendre à l'usine SILEC de Montereau-Fault-Yonne (77),
- Dit que les frais de déplacement sus évoqués seront remboursés aux frais réels.

## **8. Raccordement de sites isolés : modification du plan de financement pour le Raccordement de l'établissement thermal de Saint-Laurent-les-Bains (07)**

La délibération N° BE201622 du Bureau syndical du 07 juin 2016, actait de la réalisation d'une extension du réseau de fibre optique sur la commune de Saint-Laurent-les-Bains, afin de raccorder l'établissement thermal.

La délibération N° BE201727 du Bureau syndical du 09 novembre 2017, actait d'une nouvelle source de financement en provenance de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre d'une convention cadre de développement territorial pour la période 2017-2021 intitulée « Pacte Régional pour l'Ardèche », identifiant quatre sites distincts, dont l'établissement thermal de Saint-Laurent-les-Bains. Cette convention prévoit que la Région apporte son soutien à des opérations de raccordement des sites isolés à hauteur de 50%.

Le montant total alors estimé de cette réalisation était de 200 000 € HT pour 5 km de linéaire de génie civil à créer et 1,5 km de linéaire en infrastructure existante.

La particularité de cette opération résidait dans le fait qu'il était prévu qu'elle soit entièrement financée par la collectivité ayant sollicité sa mise en œuvre (Communauté de Communes Cévenne et Montagne Ardéchoises), afin de résoudre la problématique d'accès au très haut débit d'un acteur représentant un pan majeur de l'activité économique et de l'attractivité de son territoire.

La collectivité ayant changé de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour devenir la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération, au vu de l'évolution du plan de financement. Par ailleurs, le devis estimatif de l'opération laisse apparaître une évolution à la hausse du chiffre prévisionnel.

Il est par ailleurs précisé que cette opération nécessitera de conventionner avec l'ONF dans des conditions financières équivalentes à celles rencontrées dans la Drôme et que le passage sur la parcelle d'un particulier nécessitera la mise en place d'une servitude de passage, entraînant ainsi un délai administratif de 4 mois.

Le nouveau montant total estimé de cette réalisation est ainsi de 225 000 € HT pour environ 6,5 km de linéaire.

Le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

<b>Coût de raccordement</b>	<b>225 000 € HT</b>
<b>Financement de l'opération</b>	
Région Auvergne Rhône-Alpes	112 500 €
C.C. Montagne d'Ardèche	112 500 €
<b>Total</b>	<b>225 000 €</b>

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- Prend acte de la modification du plan de financement,
- Autorise la Présidente à solliciter les financeurs sur la base de ce plan de financement,
- Autorise la Présidente à signer les actes permettant la mise en œuvre de ce raccordement.

## 9. Informations et questions diverses :

- ◆ Actions de communication passées :
  - Signature de la convention financière avec la CC Ardèche des Sources et Volcans le 19 avril
- ◆ Lancement des travaux sur les locaux techniques : point d'avancement

Les marchés de construction des premiers locaux techniques ont été publiés en fin d'année 2017.

A la suite de l'analyse des offres et d'une phase de négociation, le choix des titulaires a été rendu le 16 mars pour les lots 1 (terrassements, aménagement extérieur), 2 (gros-œuvre, façade, étanchéité, couverture) et 3 (plâtrerie, peinture intérieure), allotés sur 15 secteurs géographiques. 27 candidatures ont été reçues dont 22 entreprises implantées localement. Pour les lots suivants :

- Lot 5 – Portes et serrures : le choix a été réalisé le vendredi 23 mars : le titulaire est l'entreprise CEGELEC INFRAS SUD EST

- Lot 4 - Aménagement technique intérieur : le titulaire est l'entreprise RI2E basée à St Cyr (07) - Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 30 mars.

- ◆ L'outil d'éligibilité fibre : A quand la fibre chez moi ?

Un outil d'éligibilité, permettant de suivre l'avancement du projet FTTH était annoncé sur le site internet <http://www.ardechedromenumerique.fr/> pour janvier.

Le développement de l'outil par le délégataire ADTIM FTTH pour l'ensemble des réseaux d'initiative publique gérés par Axione a pris un important retard.

Au vu du nombre croissant de demandes de particuliers pour connaître leur éligibilité à la fibre, le Syndicat ADN a choisi de lancer une consultation pour développer son propre outil.

C'est l'entreprise KYXAR, basée à Romans, qui est en charge de ce développement. L'outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » devrait être opérationnel d'ici début juin. Coût du développement : 12 000 € HT.

- ◆ Vidéo sur la phase « études » :

Afin d'accompagner le déploiement du réseau, le Syndicat ADN a réalisé une vidéo permettant d'expliquer la première phase de déploiement : la phase « Etudes » : les différentes étapes, leur complexité...

La vidéo est aujourd'hui disponible sur le site Internet et la page YouTube du Syndicat : <https://youtu.be/tGkg7Zpz2TA>

L'information a été largement diffusée aux membres du Syndicat.

Une infographie, actuellement en cours de réalisation, viendra compléter la communication sur la phase Etudes.

- ◆ Information au Bureau Exécutif des actes de gestion depuis le dernier Bureau Exécutif.
- ◆ Tensions sur l'approvisionnement en câbles de fibre optique.

Hervé SAULIGNAC reste dubitatif sur le sujet et trouve incroyable de pouvoir commencer à imaginer fibrer d'autres continents au détriment de l'Europe.

Il faudrait d'une part revoir les normes imposées et vérifier s'il n'y a pas un frein à la libre concurrence.

Jacques LADEGAILLERIE évoque le fait que le Syndicat avait imaginé acheter lui-même les câbles. Cependant cela était fortement risqué et nécessite beaucoup plus de personnels.

La Présidente souligne que c'est encore une problématique de plus à gérer pour le Syndicat. Il y a beaucoup de pression et d'attentes que le Syndicat ne peut satisfaire dans l'immédiat. Mme HELMER propose d'aller à la rencontre des EPCI pour expliciter l'avancement du projet dès lors qu'ils se manifestent.

Hervé SAULIGNAC souligne qu'en sa qualité de Député et de membre de la commission

parlementaire sur les sujets du numérique (CSNP), il est bien placé pour dire que le syndicat ADN n'a pas à rougir de l'état de son déploiement. Un retard de 2 ans sur un projet d'infrastructure n'est pas étonnant d'autant que les contraintes sont extérieures.

- ◆ Prochaines dates :
  - Actions de communication : bloquer la journée du 6 juin, un programme sera proposé,
  - Prochain Comité syndical : 7 juin à 18h – il sera demandé la salle de la Commune de LORIOL. Monsieur Jacques LADEGAILLERIE se rapproche des services,
  - Prochain Bureau : 4 juillet à 12h.

***La séance est levée à 20 :15***